

# Le Guide pratique DU 1<sup>ER</sup> LOGEMENT



Ce guide vous aide dans la recherche de votre 1<sup>er</sup> logement, grande étape vers l'autonomie. Il aborde les questions essentielles : Quel type de logement choisir ? Comment éviter les mauvaises surprises ? Quelles sont les aides existantes ?...



conception : Trait Singulier - photos : Istock

# SOMMAIRE

---



## LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT

- p.5 Identification des différents types de logement
- p.5 Recherche de loueurs
- p.9 Préparation de la visite
- p.10 Les aides possibles



## VOUS AVEZ TROUVÉ UN LOGEMENT

- p.11 Les formalités
- p.13 L'état des lieux d'entrée
- p.14 Les démarches pour emménager
- p.16 Les droits et les devoirs



## PARTIR DE SON LOGEMENT

- p.19 La résiliation du contrat
- p.21 L'état des lieux de sortie
- p.22 Gérer le départ

## ANNEXES

- p.24

# I - LA RECHERCHE DU LOGEMENT



**Avant toute chose, veillez à bien cerner vos besoins, vos priorités et surtout votre budget.**

- Distance du lieu de travail ou de formation
- Proximité des transports, commerces, espaces verts...
- Logement meublé ou non
- Superficie, nombre de chambre, cuisine équipée
- Type de chauffage : individuel ou collectif, si le chauffage est électrique (les factures seront plus élevées)
- L'annonce doit obligatoirement comporter une lettre énergétique

**Attention :** plus la lettre est élevée, plus le logement est énergivore. Éviter les lettres F ou G !  
À partir de 2025, les logements classés G seront interdits à la location.

**Une fois vos besoins identifiés, vos recherches peuvent commencer.**

## Identifier les différents types de logements existants

---



Les logements  
**meublés**



Les logements  
**non meublés**



La chambre  
chez l'**habitant**



**La cohabitation  
intergénérationnelle**

(location d'une chambre chez une  
personne âgée ayant pour but de  
favoriser un lien social et l'entraide)



**La colocation**

## Rechercher des loueurs

---

Il existe différentes « formules »  
possédant leurs avantages et leurs  
inconvénients... **à vous de déterminer  
quel logement correspondrait le mieux  
à votre mode de vie.**

(suite page 6)

**Quelques sites pour la recherche  
de logement**

[www.topannonces.fr](http://www.topannonces.fr)

[www.explorimmo.com](http://www.explorimmo.com)

[www.adele.org](http://www.adele.org) (logements étudiants)

[www.logic-immo.fr](http://www.logic-immo.fr)

[www.paruvendu.fr](http://www.paruvendu.fr)

[www.seloger.com](http://www.seloger.com)

[www.leboncoin.fr](http://www.leboncoin.fr)

[www.pap.fr](http://www.pap.fr)

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

[www.petites-annonces.fr](http://www.petites-annonces.fr)

[www.bienici.com](http://www.bienici.com)

## 🏠 Le logement dans un parc privé

- **Consulter des professionnels** (agence immobilière par exemple mais faire attention aux frais que cela peut engendrer. À savoir, que leurs frais sont réglementés soit au maximum 11 € par m²).
- **Déposer un dossier** à l'AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE
- **Regarder les "petites annonces"** sur les journaux, sur Internet. Déchiffrer une annonce - **voir ANNEXE page 25**

Avant de vous déplacer, n'hésitez pas à vérifier par téléphone les éléments d'information figurant dans l'annonce. *Si vous sélectionnez l'annonce d'un particulier, la recherche est gratuite mais vous assumez seul le bon déroulement de cette recherche.*

- **Ne pas hésiter à interroger votre entourage**

## 🏠 Les résidences « étudiants »

- Les résidences privées
- Les cités ou résidences universitaires (CROUS)

## 🏠 Les foyers des jeunes travailleurs (FJT)

- **FJT Varlin Pont-Neuf**  
32 rue de Fontbonne - 87000 Limoges  
contact@varlinpontneuf.fr – 05 55 06 45 90

## 🏠 Les logements HLM

- Dossier de demande de logement  
**Voir ANNEXE page 26**



## LES ADRESSES UTILES

<b>CDC Habitat - agence Limoges Poitou</b>	2 rue Georges Magadoux 87000 Limoges	09 72 67 67 90	-
<b>Crous</b>	39G rue Camille Guérin 87036 Limoges	05 55 43 17 00	-
<b>Limoges Habitat</b>	224 rue François Perrin 87010 Limoges	05 55 43 45 00	contact@limogeshabitat.fr
<b>Résidence Jeunes Mutualité Française Limousine</b>	19 rue de Rochechouart 87000 Limoges	05 55 01 54 85	-
<b>Noalis</b>	161 rue Armand Dutreix 87001 Limoges	05 16 42 35 00	contact@noalis.fr
<b>SCALIS</b>	7 rue Ventenat 87000 Limoges	05 55 32 00 42	-
<b>ODHAC</b>	4, rue Robert Schuman 87170 Isle	05 55 05 42 00	infodhac@odhac87.fr
<b>Saint Junien Habitat</b>	22 place Auguste Roche 87203 Saint-Junien	05 55 02 15 16	-
<b>OPH de Saint-Yrieix</b>	45 boulevard de l'Hôtel de Ville 87500 Saint-Yrieix-la-Perche	-	-
<b>Agence immobilière sociale 87</b>	26 rue Pierre Brossolette 87000 Limoges	05 79 87 20 41	contact-aivs-limoges.fr
<b>Habitat et Humanisme</b>	15 rue Haute Cité 87000 Limoges	05 55 32 21 98	

## 🏠 Autres pistes

- Les auberges de jeunesse

- Les gîtes ruraux

- **La colocation** : louer à plusieurs ou en union libre revient à faire de la colocation



Elle donne lieu :



- **Soit à la rédaction de plusieurs contrats de location** (autant de contrats que de locataires), chaque colocataire signant individuellement un contrat avec le propriétaire qui accorde à chacun un droit de possession exclusif sur certaines pièces de l'appartement.
- **Soit à un contrat de location unique** signé par tous les colocataires. Ces derniers organisent ensemble le partage de l'espace loué.

**Lors d'une colocation, le propriétaire peut insérer une clause de solidarité au contrat.**

**Si l'un des colocataires ne paye pas son loyer**, les autres sont dans l'obligation de payer sa part afin que le propriétaire dispose de l'intégralité du loyer. Par la suite, le ou les locataires appelés en paiement solidaire sont libres de se retourner contre le colocataire défaillant.

**Cette solidarité prend fin à la date d'effet du congé délivré par le colocataire sortant si un nouveau colocataire figure sur le contrat.** À défaut de nouveau colocataire, **elle prend fin 6 mois après la date de fin du congé.** De même l'acte de cautionnement doit identifier nécessairement le colocataire pour lequel le congé met fin à l'engagement de la caution, au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 mois.

**Attention : Les couples mariés ou pacsés ne sont pas considérés comme des colocataires !**

## Préparer sa visite

---

**Pour gagner du temps mais aussi montrer son sérieux, il est préférable de constituer un dossier avec les photocopies et les documents les plus demandés tels que :**

- une pièce d'identité
- **des justificatifs de ressources** : les 3 derniers bulletins de salaires de celui qui paierait le logement (vous ou vos parents) ou bien votre contrat de travail, attestation d'emploi, avis d'imposition, ou encore vos dernières quittances de loyer...
- une pièce justificative de votre domicile
- **si vos revenus sont peu élevés**, le propriétaire peut demander à ce qu'une personne physique ou la garantie Visale se porte garante
- **une estimation de l'aide au logement dont vous pourriez bénéficier** (hors activité secteur agricole, faire une simulation sur le site de la **CAF [www.caf.fr](http://www.caf.fr)**)

**Lorsque vous faites la visite, pensez à examiner avec attention :**

- ☑ La disposition des pièces.
- ☑ Le bon fonctionnement des arrivées d'eau, du chauffage.
- ☑ L'ancienneté des radiateurs.
- ☑ Être attentif à toute anomalie : trace d'humidité, état de l'électricité, des fenêtres.
- ☑ Vous renseigner sur le montant des factures de l'ancien locataire.
- ☑ Le propriétaire a l'obligation de fournir différents diagnostics :
- ☑ Un constat de risque d'exposition au plomb (logement avant janvier 1949).
- ☑ Un état des risques naturels et technologiques.
- ☑ Un DPE (diagnostic de performance énergétique).  
Si l'installation à plus de 15 ans, il faut un diagnostic de : l'état de l'installation intérieure de l'électricité et l'état de l'installation intérieure du gaz.
- ☑ En sortant, promenez-vous dans le quartier pour apprécier l'environnement (commerces, ...).
- ☑ La proximité des transports en commun.

**N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous souhaitez !**

Lors de la visite, munissez-vous également d'une petite fiche technique (exemple d'une fiche de visite - **voir ANNEXE page 32**) dans laquelle vous aurez listé toutes les questions à poser, prenez aussi quelques photos.

Cela peut vous paraître contraignant, mais lorsque vous aurez visité plusieurs logements, vous apprécierez d'avoir pris ces quelques notes : on mélange rapidement tout !

## Les aides possibles

- **Dans le cas où vous n'avez pas de garant**, vous pouvez solliciter **VISALE**, le **FSL** (fonds de solidarité pour le logement) ou la **CLE** (caution locative étudiante). Il s'agit de dispositifs dont le but est de se porter garant gratuitement afin de couvrir les loyers impayés (sous certaines conditions) et de permettre au plus grand nombre d'accéder à un logement.

**Attention : Cela ne vous dispense pas de payer votre loyer !**

- **Pour le dépôt de garantie**, vous pouvez solliciter : le **FSL** sous certaines conditions et en s'adressant au Conseil départemental de la Haute-Vienne ou **Action Logement** avec le dispositif LOCAPASS (aide remboursable).
- **Pour l'aide au paiement du loyer** vous pouvez faire appel et prétendre à des allocations logement, **auprès de la CAF ou de la MSA**. Pour cela vous pouvez directement faire des simulations et des demandes sur leurs sites internet **www.caf.fr / www.msa.fr** (voir **ANNEXE page 34**)

**Attention :** Il convient de distinguer **l'APL** (aide personnalisée au logement) de **l'AL** (allocation logement) : l'APL s'adresse au locataire prenant un **logement dit « conventionné »**. Elle est versée directement au propriétaire. L'AL concerne **les logements « non conventionnés »** et est versée au locataire sauf demande contraire du propriétaire.

- **MOBILI JEUNES** (pour les jeunes de moins de 30 ans, en formation d'alternance).
- Le **fonds social régional** permet d'accompagner les enfants des familles en difficultés dans leur scolarité en leur facilitant l'accès au restaurant scolaire et à l'hébergement.
- Enfin pour **l'aide au paiement de l'énergie** (gaz, électricité, fioul, ...), le chèque énergie est attribué en fonction des revenus et de la composition de la famille. Il est envoyé directement chez vous : vous n'avez aucune demande à faire, **c'est automatique**.

Quelques adresses pour les aides

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

[www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)

[www.msa-limousin.fr](http://www.msa-limousin.fr)

[www.adil87.fr](http://www.adil87.fr)

[www.haute-vienne.fr](http://www.haute-vienne.fr)

[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

[www.visale.fr](http://www.visale.fr)

# II - VOUS AVEZ TROUVÉ UN LOGEMENT



## Les formalités

### Signature du contrat

**Le contrat est obligatoirement établi par écrit et signé par les deux parties avant l'entrée dans les lieux** (soit directement avec le propriétaire, soit par l'intermédiaire d'une agence).

**Le contrat d'habitation doit obligatoirement comporter les informations suivantes :**

- Le nom ou la raison sociale du propriétaire et de son éventuel représentant, ainsi que leurs adresses.
- Le nom ou la raison sociale du locataire.
- La date de début du bail et sa durée.
- La surface habitable du logement, ainsi que sa composition (nombre de pièces, etc.)
- Les locaux à usage privatif dont le locataire possède la jouissance exclusive.
- Le montant du loyer et ses modalités de révision.
- Le loyer payé par le précédent occupant ainsi que la date du dernier versement, quand cet occupant a quitté les lieux moins de 18 mois auparavant.
- Le montant et la nature des travaux effectués dans le logement depuis la fin du dernier bail ou renouvellement du bail.
- Le montant du dépôt de garantie.

**Le bail mobilité** : Logement meublé avec un contrat de 10 mois maximum, sans dépôt de garantie mais avec un cautionnaire. S'adresse à un public ayant besoin d'un logement temporaire en raison de leurs études et/ou de mobilité professionnelle (pour plus d'informations visiter le site [adil87.fr](http://adil87.fr)).

Les clauses de résiliation du contrat par le propriétaire :

- Le non-paiement du loyer et des charges.
- L'absence d'une assurance habitation.
- L'utilisation du logement à d'autres fins que celles prévues dans le bail.

### **Le dépôt de garantie**

**Chaque propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie.**

- Il correspond à un mois de loyer maximum sans charge pour un logement non meublé et 2 mois pour un logement meublé.
- Il permet de dédommager le propriétaire d'éventuelles dégradations.
- Il est encaissé par le propriétaire dès la signature du contrat et peut faire l'objet d'un paiement échelonné en deux ou trois fois (voir avec le propriétaire).
- Si le logement n'a pas subi de dégradation, le dépôt de garantie est reversé dans un délai d'un mois lors de la fin du contrat. En cas de dégradation il sera reversé, dans un délai d'un mois après déduction des réparations et si le DG les couvre. Si les réparations sont supérieures au DG, alors vous devrez rembourser les sommes engagées au propriétaire.
- Une caution solidaire peut être exigée par le propriétaire : il s'agit de la personne, ou du dispositif, qui s'engage à payer à ma place en cas de défaillance dans le règlement de mes loyers. **Mais attention cela ne doit pas vous dispenser de payer votre loyer !**

### **Paiement du loyer et des charges locatives :**

**Le montant du loyer est libre ou réglementé selon le type de logement.** La révision annuelle doit être prévue dans le contrat. Il est payable à la date indiquée sur le contrat de location. Le propriétaire est tenu de remettre gratuitement une quittance de loyer au locataire qui en fait la demande. (La quittance de loyer est un document dans lequel sont indiquées les sommes versées par le locataire pour une période concernée.)

**Attention** le loyer d'un logement classé F ou G ne peut plus faire l'objet d'une révision si le contrat a été conclu, reconduit ou renouvelé à compter du 24/08/2022.

**Les provisions de charges locatives viennent en plus du loyer, elles sont régularisées tous les ans et sont inscrites dans le contrat.**

Elles correspondent le plus souvent :

- Entretien et électricité des parties communes
- Eau chaude/froide
- Le chauffage s'il est collectif
- L'entretien des espaces verts
- Les frais d'entretien de l'ascenseur
- Le salaire du personnel d'entretien
- La taxe ordures ménagères

#### **Souscription d'une assurance habitation**

**Elle est obligatoire.** Une attestation doit être fournie au propriétaire lors de l'entrée dans les lieux puis une fois par an. Si vous louez un meublé, pensez à le préciser à votre assureur. Pensez également à comparer les tarifs et les garanties (franchise).

## L'état des lieux d'entrée

**C'est un document obligatoire.** Vous devez le rédiger et le signer avec le propriétaire à la remise des clés. L'état du logement doit être défini le plus précisément possible.

**Il vous protège juridiquement en cas de litige. Pensez à prendre des photos des éventuelles dégradations existantes !**

Aussi, pensez à faire figurer les relevés de compteur d'eau, de gaz et d'électricité.

L'état des lieux peut être modifié dans un délai de 10 jours s'il a été rédigé de façon incomplète.

**Attention** à ne pas accepter un logement sans en avoir fait l'état des lieux. Un logement sans état des lieux est supposé, de droit, être en bon état.

## Les démarches pour mon emménagement

Domaine	À prévoir	Où	Pourquoi
<b>LOGEMENT</b>	AL /APL	CAF du nouveau domicile	Ouvertures des droits et du dossier
	Fournisseur d'énergie (électricité, gaz, ...)	Service clientèle Fournisseur d'énergie  Vérifier si le locataire précédent a relevé le compteur.	Ouverture des compteurs avant l'aménagement  Choix de mon abonnement et de mon fournisseur d'énergie
	Eau	Services des Eaux	Ouverture du compteur si nécessaire
	Téléphonie	Service client, opérateur	Voir type d'installation et d'abonnement possibles
	La Poste	Bureau de poste ou internet	Faire suivre le courrier
	Assurance logement	Compagnie d'assurance ou banque	Assurer son logement (obligatoire)
<b>TRAVAIL</b>	Employeur	-	Changement d'adresses pour le suivi des documents administratifs
	France Travail	Centre France travail du nouveau domicile	Effectuer un transfert de dossier si besoin

Domaine	À prévoir	Où	Pourquoi
<b>ENFANTS</b>	Prestations familiales et sociales	CAF	Transfert dossier dans un nouveau département si changement
	Scolarité	Nouvelle école (voir avec nouvelle mairie)	Inscription
	Garde d'enfants	Maire Conseil départemental	Liste des organismes d'accueil des enfants Assistants maternelles
<b>PAPIERS ADMINISTRATIFS</b>	Inscription liste électorale	Mairie du nouveau domicile	Voter dans sa nouvelle commune
	Carte d'identité	Mairie de nouveau domicile	Changer l'adresse sur sa carte d'identité
	Banque	Agence bancaire	Demander un éventuel transfert de compte Changer l'adresse sur le chéquier et relevé de compte
	Voiture	Préfecture du nouveau domicile	Changement d'adresse sur la carte grise
	Impôts	Ancien centre des impôts	Impôts sur le revenu

Il est essentiel d'informer chaque personne/organisme de mon changement d'adresse.

## Vos droits et vos devoirs

---

### **Droit à un logement décent**

**La loi impose au propriétaire de vous louer un logement décent. Mais concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ?**

**Le logement doit satisfaire la sécurité physique et la santé des locataires :**

- Les réseaux électriques et gaz sont conformes.
- Les escaliers, garde-corps, fenêtres, balcons... sont dans un état conforme à leur usage.
- Le gros œuvre est en bon état d'entretien et de solidité et protège les locaux contre les infiltrations d'eaux.
- Les dispositifs d'ouverture et de ventilation permettent un renouvellement d'air.

**Le logement doit comporter des éléments de confort :**

- Installation permettant un chauffage normal.
- Alimentation en eau potable (chaude et froide) avec pression et débit suffisants.
- Un équipement sanitaire comprenant une douche ou une baignoire et un wc à l'intérieur du logement, séparé de la cuisine et de la pièce où sont pris les repas (**attention** : les équipements sanitaires ou de cuisine peuvent parfois être communs en fonction de la résidence choisie).
- Le réseau électrique permet un éclairage de toutes les pièces.

**Le logement doit répondre à des normes de surface et de volume :**

- Une pièce principale au moins égale à 9 m<sup>2</sup> de surface habitable pour une hauteur de plafond de 2,20 m.

**Le logement doit respecter un seuil de performance énergétique :**

- Depuis le 01/01/2023 : la consommation d'énergie finale par m<sup>3</sup> de surface de référence et par an doit être inférieure à 450KWH,
- À partir du 01/01/2025 : il conviendra de regarder l'étiquette énergétique du logement. Les logements classés G ne seront plus décent.

Ces dispositions s'appliquent aux baux conclus ou reconduits tacitement après ces différentes dates. Voir ANNEXES page 40.





## **Votre logement n'est pas conforme à la réglementation ?**

- En premier lieu, proposez une démarche amiable auprès du propriétaire.
- Contactez la CAF ou la MSA.
- Consultez le guide "Pour la décence des logements en Haute-Vienne" sur le site de l'ADIL ou de la CAF.

### **🏠 Vous devez**

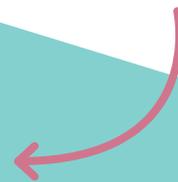
- Payer le loyer et les charges locatives justifiées aux dates prévues.
- Effectuer les petites réparations locatives.
- Réparer les dégradations causées à moins de prouver qu'elles soient dues à la vétusté, à une malfaçon.
- Assurer l'entretien courant du logement et des équipements mentionnés dans le contrat.

### **🏠 Vous ne devez pas**

- Transformer le logement ou ses équipements sans l'accord écrit du propriétaire. Sans cet accord, le propriétaire peut, lors du départ du locataire, conserver le bénéfice des transformations sans indemnisation ou demander la remise en état antérieure, aux frais du locataire.
- Vous opposer aux travaux d'amélioration, d'entretien du logement, ou d'économie d'énergie, ou des parties communes ou privatives, que le propriétaire doit faire.
- Céder ou sous-louer le logement sans l'accord écrit du propriétaire.

### **Pour tous les litiges locatifs :**

Vous pouvez toujours, en premier lieu, entamer une démarche amiable avec le propriétaire et conserver toutes les preuves relatives à cette démarche.



**Les litiges locatifs peuvent être portés devant la Commission départementale de conciliation :**

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONCILIATION  
HAUTE-VIENNE

22, rue des Pénitents-Blancs Le Pastel  
87032 Limoges Cedex 1  
05 19 03 21 00

📧 : [ddt@haute-vienne.gouv.fr](mailto:ddt@haute-vienne.gouv.fr) - **web** : <http://www.haute-vienne.gouv.fr>



## 🏠 Les obligations du propriétaire

### Il existe 5 types d'obligations générales pour le propriétaire :

- L'obligation de mettre à disposition du locataire un logement décent, en bon état d'usage ainsi que des équipements en bon état de fonctionnement.
- L'obligation de ne pas s'opposer à certains travaux réalisés par le locataire.
- L'obligation d'assurer une possession tranquille du logement.
- Le logement ne doit pas avoir d'infestations d'espèces nuisibles et de parasites pendant toute la durée du contrat. En cas d'infestation, le traitement est à la charge du propriétaire.
- L'obligation de transmettre gratuitement une quittance de loyer au locataire qui en fait la demande.

## 🏠 Le non-paiement du loyer

**Si vous n'arrivez plus à payer votre loyer**, vous devez vous mobiliser pour ne pas laisser la situation se dégrader et éviter la mise en place de procédures judiciaires qui pourraient déboucher sur une expulsion locative.

- Contacter le propriétaire au plus tôt et rechercher avec lui une solution.
- Mettre en place un plan d'apurement, c'est-à-dire une planification de remboursement des loyers impayés, faite de commun accord entre le locataire et le propriétaire.
- Vous pouvez également vous rapprocher :
  - De la Mission Locale.
  - De la Maison du Département.
  - De la CAF et de l'ADIL.

# III - PARTIR DE SON LOGEMENT



## La résiliation du contrat

Pour partir du logement vous devez préalablement faire un préavis en respectant les délais légaux.

### Il se donne par écrit :

- Par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple de courrier - voir ANNEXE page 36).
- Par remise en main propre contre reçu.
- Par acte d'huissier de justice.

**Attention :** Pour l'envoi en recommandé, le préavis débute à la date de réception du courrier par le propriétaire (date de signature de l'accusé de réception du recommandé).

## 🏠 Par le locataire

**Le locataire qui souhaite résilier son contrat de location doit respecter un préavis de trois mois pour les logements vides.** Ce préavis de départ peut être réduit à un mois dans certains cas :

- Attribution d'un logement social
- Pour les logements meublés
- Perte d'emploi
- Mutation professionnelle
- Reprise d'emploi consécutive à une perte d'emploi
- Premier emploi
- RSA
- Allocation aux adultes handicapés
- État de santé justifiant un changement de domicile
- Zone tendue (zone géographique dans laquelle la demande en logement est importante au regard de l'offre. La liste des villes en zone tendue figure en annexe du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013).
- Pour le locataire victime de violences conjugales ou en cas de violences sur enfant qui réside habituellement avec le locataire.

**Dans tous les cas, joindre les justificatifs précisant la réduction, sinon le préavis sera, de droit, porté à 3 mois.**

Lorsque le locataire n'entre pas dans une de ces catégories, il a toujours la possibilité de demander une réduction du délai de préavis au propriétaire. **Ce dernier est alors libre d'accepter ou non cette demande.**



## 🏠 Par le propriétaire

**Contrairement au locataire, qui n'a pas à justifier son départ d'une location, le propriétaire ne peut résilier le contrat, qu'à son terme, dans l'un des cas suivants :**

- Le propriétaire reprend le logement pour y habiter ou pour y loger un proche (congé pour habiter).
- Le propriétaire vend le logement (congé pour vendre).
- Il existe un motif légitime et sérieux de non-renouvellement du contrat. Le propriétaire ne peut donner congé qu'à l'expiration de la durée du contrat en cours et moyennant un préavis de six mois, par courrier recommandé avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice, jour pour jour, avant son terme. Ce délai est réduit à 3 mois pour la location d'un logement meublé.

**Dans le cas où le locataire refuserait de quitter le logement, le propriétaire devra engager une procédure judiciaire pour faire valider son congé et obtenir l'expulsion du locataire.**

## L'état des lieux de sortie

- Il doit être réalisé et signé par **le locataire et le propriétaire**.
- Il indique l'état du logement à votre départ (attention, les termes employés ont leur importance).
- Il détermine la restitution ou non du dépôt de garantie.
- Rendre les clefs lorsque le logement est vide.
- Penser à récupérer votre dépôt de garantie. La restitution du dépôt de garantie peut être partielle ou totale en fonction de l'état des lieux sortant, du loyer, des charges restant dues et de toute somme dont vous pourriez être tenu responsable. **Il vous sera reversé dans le mois à compter de la date de l'état des lieux de sortie, dans les deux mois si dégradation du logement.**

**Attention :** Le dépôt de garantie ne sert pas à payer votre dernier loyer.

## Gérer votre départ

---

### 🏠 J-90 (+ 15 jours pour le délai du courrier recommandé)

- Si vous êtes locataire : informer le propriétaire de votre départ.



### 🏠 J - 40

- Trouver une entreprise de déménagement ou location de véhicules et/ou prévenir les amis qui participeront (Associations intermédiaires Coup d'main, ATOS, ALEAS).
- Faire une demande de stationnement de véhicule auprès de la mairie.
- Évaluer et anticiper le budget.
- Faire les réparations nécessaires dans le logement que vous quittez.



### 🏠 J - 30

- Commencer à faire les cartons, s'il y a beaucoup d'affaires.
- Prendre rendez-vous avec le propriétaire ou l'agence pour l'état des lieux.
- Faire le changement d'adresse auprès des différentes administrations (employeur, mutuelle, CAF, assureur, banque...).



### 🏠 J - 15

- Prendre rendez-vous pour les ouvertures et fermetures des compteurs de gaz et d'électricité et transférer les contrats à votre nouvelle adresse.
- Contacter votre organisme de téléphonie pour prévoir le transfert de vos lignes (fixe, TV, internet).
- Organiser la réexpédition du courrier par la poste.





### 🏠 **Juste avant le jour J**

- Vider les meubles.
- Décrocher les tableaux et les rideaux.
- Dégivrer le réfrigérateur et le congélateur.
- Bloquer le tambour de la machine à laver.
- Mettre de côté tout ce qui doit être accessible rapidement (vêtements, ustensiles de cuisine, provisions, papiers,...).
- Prévoir un repas froid pour le jour du déménagement.
- Nettoyer le logement.

### 🏠 **Après votre déménagement**

- Informer votre banque du changement d'adresse (fournir un justificatif de domicile).
- Faire le changement d'adresse sur la carte grise de votre véhicule.
- Faire le changement d'adresse sur vos papiers d'identité (carte d'identité, passeport, carte de séjour, ...).
- Prévenir votre ancien centre des impôts du changement d'adresse.
- Vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre.



# ANNEXES



## Déchiffrer une annonce

---

<b>ASC</b>	Ascenseur
<b>SS ASC</b>	Sans ascenseur
<b>APPT</b>	Appartement
<b>BALC</b>	Balcon
<b>BE</b>	Bon état
<b>CAUT</b>	Caution
<b>CC OU TCC</b>	Charges comprises, toutes charges comprises
<b>CHAUF ELEC</b>	Chauffage électrique
<b>CUISINE ÉQUIPÉE</b>	Vous avez de quoi cuisiner et faire votre vaisselle
<b>HC</b>	Hors charge
<b>ET</b>	Étage
<b>FA</b>	Frais d'agence
<b>F1 / T1</b>	1 pièce, cuisine, salle de bains, wc
<b>F2 / T2</b>	1 chambre, salon, cuisine, salle de bains, wc
<b>F3 / T3</b>	2 chambres, salon, cuisine, salle de bains, wc
<b>F4 / T4</b>	3 chambres, salon, cuisine, salle de bains, wc
<b>KITCH</b>	Kitchenette : petite cuisine non séparée de la pièce principale
<b>LIB</b>	Libre – pour indiquer la date à partir de laquelle le logement est vide
<b>TEL HB</b>	Téléphoner aux heures de bureau
<b>TEL HR</b>	Téléphoner aux heures de repas
<b>MEZZ</b>	Mezzanine
<b>PROX</b>	À proximité de. Par exemple, prox tt commerces
<b>SDB</b>	Salle de bains : pièce comprenant 1 point d'eau et au moins une baignoire
<b>SDE</b>	Salle d'eau : pièce comprenant 1 point d'eau et au moins une douche
<b>STUDIO</b>	1 pièce principale avec un coin cuisine, 1 salle d'eau, 1 wc
<b>F1 BIS</b>	1 chambre, salon-cuisine réunis, salle de bain, wc

# Demande de logement social



## Demande de logement social

### Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation

Vous pouvez remplir ce formulaire et le déposer auprès d'un guichet (voir la notice).

L'enregistrement de votre demande est un droit. La seule condition est la fourniture de la copie d'une pièce d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité (photocopie ou scan).

**▲ Les champs suivis d'une étoile (\*) doivent obligatoirement être remplis.**

Ce document est émis par le ministère en charge de la ville et du logement.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé au service

Date de dépôt au guichet :  /  /

## 1 Votre demande

Il s'agit :

- d'une première demande
- du renouvellement d'une demande en cours
- d'une modification d'une demande en cours

Si vous avez déjà une demande en cours, indiquez votre numéro unique d'enregistrement :

A1

## 2 Vos coordonnées

Madame  Monsieur

Nom de naissance\*

Prénom(s)\*

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance\* :  /  /

Nationalité\*  Française  Union européenne  Hors Union européenne

Votre numéro de sécurité sociale\* : A2

Téléphone domicile ou professionnel :

Téléphone portable :

Adresse électronique personnelle :

@

Téléphone d'une personne ou d'une structure vous aidant dans les démarches :

Adresse électronique d'une personne ou d'une structure vous aidant dans les démarches :

@

Acceptez-vous de recevoir des informations sur votre demande :

Par mail ?  Oui  Non Par SMS ?  Oui  Non

Acceptez-vous que la personne ou structure qui vous aide reçoive ces mêmes informations ?

Oui  Non

---

### Adresse du logement où vous vivez actuellement

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment :  Escalier :  Étage :  Appartement :

Complément d'adresse :

Code postal :       Commune :

Pays :

Si vous êtes hébergé, personne ou structure hébergeante :

---

### Adresse à laquelle le courrier doit vous être envoyé (si cette adresse est différente)

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Bâtiment :  Escalier :  Étage :  Appartement :

Complément d'adresse :

Code postal :       Commune :

Pays :

Si vous êtes hébergé ou domicilié, personne ou structure à qui envoyer un courrier :

---

### Votre conjoint ou votre codemandeur

Madame  Monsieur

Nom de naissance\*  Prénom(s)\*

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance\* :   /   /

Nationalité\*  Française  Union européenne  Hors Union européenne

Son numéro de sécurité sociale\* : B1

**Ses coordonnées :**

Téléphone domicile ou professionnel :

Téléphone portable :

Adresse électronique :  @

Accepte-t-il de recevoir des informations : par mail ?  Oui  Non par SMS ?  Oui  Non

**Lien avec le demandeur\***

B2  Marié B3  Pacsé B4  Concubin B5  Ascendant B6  Descendant B7  Fratrie

 Vous remplissez autant de page 2 que nécessaire pour donner les informations sur le(s) codemandeur(s)

---

## Vos colocataires

1  Madame  Monsieur

Nom de naissance  Prénom(s)

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance : / /

2  Madame  Monsieur

Nom de naissance  Prénom(s)

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance : / /

3  Madame  Monsieur

Nom de naissance  Prénom(s)

Nom d'usage (si différent)

Date de naissance : / /

---

## Handicap

Nombre de personnes en situation de handicap : c1

[i](#) Si vous êtes en situation de handicap et que vous recherchez un logement adapté, veuillez renseigner le volet Handicap en annexe

---

## Personnes à charge

**Personnes fiscalement à votre charge ou à la charge de votre conjoint ou du codemandeur qui vivront dans le logement**

1  F  M

Nom  Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté :  Parent  Enfant  Autre

2  F  M

Nom  Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté :  Parent  Enfant  Autre

3  F  M

Nom  Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté :  Parent  Enfant  Autre

4  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté :  Parent  Enfant  Autre

5  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté :  Parent  Enfant  Autre

6  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté :  Parent  Enfant  Autre

7  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté :  Parent  Enfant  Autre

8  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance : / /

Lien de parenté :  Parent  Enfant  Autre

**i** S'il y a plus de 8 personnes à charge, donnez les informations sur une feuille complémentaire

Si naissance attendue, date de naissance prévue : / /

Nombre d'enfants à naître :

---

## Autres enfants

**Enfants en droit de visite et d'hébergement (et enfants en garde alternée qui ne sont pas encore fiscalement à charge).**

1  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance :   /   /

Garde alternée  Droit de visite et d'hébergement

2  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance :   /   /

Garde alternée  Droit de visite et d'hébergement

3  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance :   /   /

Garde alternée  Droit de visite et d'hébergement

4  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance :   /   /

Garde alternée  Droit de visite et d'hébergement

5  F  M

Nom

Prénom(s)

Date de naissance :   /   /

Garde alternée  Droit de visite et d'hébergement

### 3 Votre situation professionnelle

Profession : D1

- D2  Salarié du privé D3  Agent de l'État D4  Agent hospitalier D5  Agent de collectivité territoriale  
D6  Étudiant ou apprenti D7  Assistant familial ou maternel D8  Indépendant D9  Chômage D10  Retraité  
D11  Autres situations

Ville du lieu de travail principal :

Code postal :

Pays du lieu de travail :

Si vous êtes salarié ou apprenti dans une entreprise privée et que vous travaillez dans un établissement situé en France, précisez le numéro SIRET de votre employeur principal :

D12

D13  Vous êtes en CDD ou en intérim.

D14  Vous avez vécu une période de chômage de plus d'un an.

Elle s'est terminée le : D15

#### Situation professionnelle de votre conjoint ou de votre codemandeur

Profession : D16

- D17  Salarié du privé D18  Agent de l'État D19  Agent hospitalier D20  Agent de collectivité territoriale  
D21  Étudiant ou apprenti D22  Assistant familial ou maternel D23  Indépendant D24  Chômage D25  Retraité  
D26  Autres situations

Ville du lieu de travail principal :

Code postal :

Pays du lieu de travail :

Si votre conjoint ou votre codemandeur est salarié ou apprenti dans une entreprise privée et qu'il travaille dans un établissement situé en France, précisez le numéro SIRET de son employeur principal :

D27

D28  Votre conjoint ou votre codemandeur est en CDD ou en intérim.

D29  Votre conjoint ou votre codemandeur a vécu une période de chômage de plus d'un an.

Elle s'est terminée le : D30

 Vous remplissez autant de page 6 que nécessaire pour donner les informations sur le(s) codemandeur(s).

## 4 Revenus

### Revenus annuels (revenu fiscal de référence)

	Revenus du demandeur et de son conjoint	Revenus du codemandeur
<b>Sur les revenus de l'année</b> <sup>E1</sup> <b>20</b> <input type="text"/> <input type="text"/> année en cours moins 2 (par exemple en 2023 c'est sur 2021)	<sup>E2</sup> <input type="text"/> €	<sup>E3</sup> <input type="text"/> €
<b>Sur les revenus de l'année</b> <sup>E4</sup> <b>20</b> <input type="text"/> <input type="text"/> année en cours moins 1 (par exemple en 2023 c'est sur 2022). Si vous avez reçu votre Avis d'impôt ou votre Avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR).	<sup>E5</sup> <input type="text"/> €	<sup>E6</sup> <input type="text"/> €

### Revenus mensuels

#### Ressources du demandeur, du conjoint ou du codemandeur et des personnes fiscalement à leur charge qui vivent dans le logement (hors APL/ALS/ALF)

Percevez-vous des ressources mensuelles\* ? <sup>E7</sup>  Oui <sup>E8</sup>  Non

Si vous avez coché oui, vous devez obligatoirement renseigner toutes vos ressources mensuelles.

Montant net en euros <b>par mois</b> (sans les centimes) <b>avant impôts sur le revenu</b>	Ressources du demandeur	Ressources du conjoint ou du codemandeur	Ressources des autres personnes fiscalement à charge
Salaire ou revenu d'activité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Retraite	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Allocation chômage / Indemnités	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pension alimentaire reçue	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Pension d'invalidité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Allocations familiales	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Allocation d'adulte handicapé (AAH)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Allocation d'éducation d'enfant handicapé	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Allocation journalière de présence parentale	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Revenu de solidarité active (RSA)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Allocation jeune enfant (PAJE)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
ASPA (ex. minimum vieillesse)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Bourse étudiant	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Prime d'activité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres (hors APL ou ALS ou ALF)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<i>Pensions alimentaires que vous versez</i> <sup>E9</sup>	- <input type="text"/>	- <input type="text"/>	- <input type="text"/>

<sup>i</sup> Vous remplissez autant de page 7 que nécessaire pour donner les informations sur le(s) codemandeur(s).

## 5 Votre situation\*

### Votre logement actuel

#### Vous êtes propriétaire

F1  Propriétaire occupant

#### Vous êtes locataire (cochez une seule case)

F2  Locataire d'un logement social (HLM)

Nom du bailleur figurant sur la quittance

F3

SIREN du bailleur figurant sur la quittance

F4

F5  Locataire ou sous locataire d'un logement privé

F14  Logement de fonction

F15  Logé en logement-foyer (FJT, FTM, FPA, FPH), en résidence sociale ou en pension de famille (maison-relais)

F16  Résidence étudiante ou universitaire

#### Vous êtes hébergé (cochez une seule case)

F6  Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)

F7  Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA...)

F8  Centre départemental de l'enfance et de la famille ou centre maternel

F9  Chez vos parents ou chez vos enfants

F10  Chez un particulier

F11  À l'hôtel

F12  Logement temporaire

F13  En appartement de coordination thérapeutique

F17  Sans abri, habitat de fortune, bidonville

F18  Occupant sans titre, squat

F19  Camping

F20  Habitat mobile

Nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bain) F21

1 (studio)  2  3  4  5  6 et + Surface habitable : F22    m<sup>2</sup>

Nombre de personnes habitant dans le logement actuel\* : F23

Si vous payez un **loyer** ou une **redevance**, montant mensuel (loyer + charges) : F24

Si vous percevez une aide personnelle au logement, montant mensuel : F25

F26  Logement non décent

F27  Logement indigne

F28  Logement repris ou mis en vente par son propriétaire

F29  Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie

F30  Logement trop cher

F31  Logement trop grand

F32  Logement trop petit

F33  Logement bientôt démoli

#### Logement éloigné :

F34  du lieu de travail

F35  des équipements et services

F36  de la famille

F37  En procédure d'expulsion

Si jugement d'expulsion, date du jugement : F38

Si commandement de quitter les lieux, date de la notification : F39

#### Famille

F40  Violences au sein du couple

F41  Menace de mariage forcé

F42  Rapprochement familial

F43  Départ de personne(s) à charge du foyer

F44  Divorce ou séparation

#### Travail

F45  Changement de lieu de travail

#### Autre

F46  Pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou sorti de cette prise en charge depuis moins de 3 ans

F47  Sapeur pompier volontaire

Êtes-vous (ou votre conjoint ou votre codemandeur) **propriétaire d'un logement autre que celui que vous habitez** ?

F48  Oui F49  Non

---

## Le logement que vous recherchez

Appartement     Maison     Indifférent    Souhaitez-vous un parking ?  Oui     Non

G1 Nombre de pièces principales (hors cuisine et salle de bain) :

1     2     3     4     5     6 et +     Chambre en colocation

Nombre de personnes à loger\* : G2

Refuserez-vous absolument un logement en rez-de-chaussée ?     Oui     Non

Refuserez-vous absolument un logement sans ascenseur ?     Oui     Non

Je souhaite être informé sur la possibilité de devenir propriétaire

Si vous recherchez un appartement adapté au handicap ou à la perte d'autonomie, remplissez autant de formulaires complémentaires qu'il y a de personnes concernées.

---

## Localisation souhaitée\* (par ordre de préférence)

G3 Ville ou arrondissement souhaité / quartier et code postal :

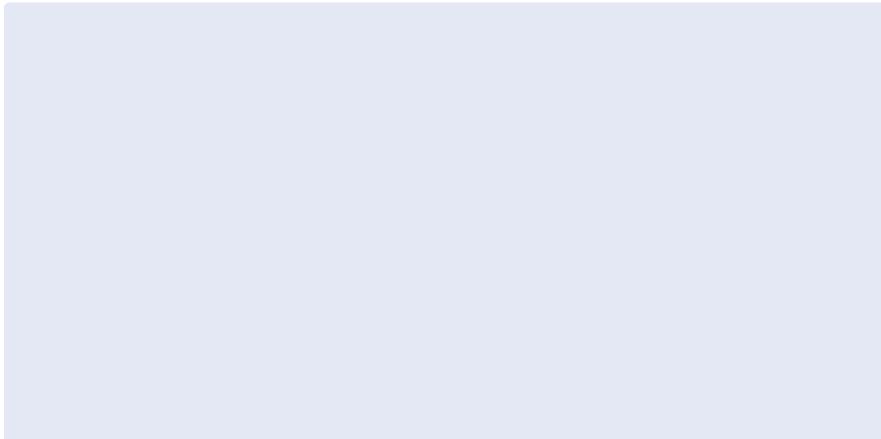
1.	<input type="text"/>				
2.	<input type="text"/>				
3.	<input type="text"/>				
4.	<input type="text"/>				
5.	<input type="text"/>				
6.	<input type="text"/>				
7.	<input type="text"/>				
8.	<input type="text"/>				
9.	<input type="text"/>				
10.	<input type="text"/>				
11.	<input type="text"/>				
12.	<input type="text"/>				
13.	<input type="text"/>				
14.	<input type="text"/>				
15.	<input type="text"/>				
16.	<input type="text"/>				
17.	<input type="text"/>				

Acceptez-vous que votre demande soit élargie à d'autres villes ou quartiers proches de vos choix de localisation ?

Oui     Non

## 6 Précisions complémentaires

H1 Voir notice



H2 Souhaitez-vous effectuer le renouvellement annuel de votre demande sur le site internet :

[www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Oui  Non

Si oui, vous recevrez un mail d'alerte à l'adresse que vous avez indiquée à la page 1

**En déposant votre demande, vous attestez que les informations ci-dessus sont exactes.**

**Vous vous engagez à signaler tout changement de situation.**

Le :   /   /

Dans le cadre de la nationalisation de la demande de logement social, le présent document autorise l'administration à regrouper les demandes déposées sur plusieurs départements. Les données les plus récentes que vous avez communiquées sont intégrées dans la demande nationale. L'ensemble des localisations souhaitées sont maintenues. Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Les informations figurant sur cet imprimé feront l'objet d'un traitement informatisé mis en oeuvre conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit règlement général sur la protection des données ou RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 48 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez accéder aux informations vous concernant auprès du service qui a enregistré votre demande ou sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr).

## Complément à la demande de logement social Logements adaptés au(x) handicap(s) et à la perte d'autonomie

Chacun des futurs occupants du logement ayant besoin d'un logement adapté au handicap doit remplir un questionnaire.

Numéro unique d'enregistrement : 11

### La personne handicapée (ou en perte d'autonomie)

Votre date de naissance :

Votre handicap est-il reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées ?  Oui  Non

Êtes-vous en contact régulier avec :

un référent de la Maison départementale des personnes handicapées ?  Oui  Non

un travailleur social ?  Oui  Non

une association (d'aide aux personnes handicapées ou d'aide à domicile) ?  Oui  Non

Si oui, merci d'indiquer son nom et ses coordonnées professionnelles :

Nom :

Numéro :  Voie :

Code postal :  Commune :

Téléphone :

Adresse électronique :

@

S'il s'agit d'un organisme, avez-vous élu domicile auprès de lui ?  Oui  Non

### Votre handicap

**Nature du handicap ou de la perte d'autonomie :**

**Moteur**

Membre(s) supérieur(s)  Membre(s) inférieur(s)

**Sensoriel**

Déficience auditive  Déficience visuelle

**Autre**

Précisez :

**Votre handicap est-il ?** (cochez une seule case)

Stabilisé  Évolutif

**Besoins en aides techniques**

Aucune  Canne béquille

Fauteuil roulant manuel  Déambulateur

Fauteuil roulant électrique  Lève-personne

Lit médicalisé

**Capacité à monter les marches**

Impossible  1 à 3 marches

1 étage  Plus d'un étage

**Présence d'une tierce personne**

(aide à domicile, aide soignant, veille de nuit)

---

## Caractéristiques du logement que vous demandez

### Les équipements dont vous avez impérativement besoin

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Baignoire adaptée | <input type="checkbox"/> Chambre avec une tierce personne (aide à domicile, aide soignant) |
| <input type="checkbox"/> Douche sans seuil | <input type="checkbox"/> Place de stationnement accessible et de largeur adaptée (3,30 m)  |
| <input type="checkbox"/> Ascenseur         | <input type="checkbox"/> WC avec espace de transfert                                       |

Plus le nombre d'équipements impératifs sera important, plus il sera difficile de trouver un logement adapté à votre demande. Il est donc important que vous sélectionniez uniquement ceux qui vous sont indispensables.

### Vos besoins particuliers quant à la localisation du logement et à son environnement

(exemple : besoins de services de santé de proximité).

Autres besoins, précisez :

## Exemple d'une fiche de visite

---

### Coordonnées du propriétaire ou mandataire :

.....  
.....  
.....

### Adresse du logement visité :

.....  
.....  
.....

### LE BUDGET :

Loyer mensuel hors taxe : .....

Charges : .....

Frais non compris : .....  
(EDF, eau...)

Frais d'agence : .....

Caution ou  
Dépôt de garantie : .....

Logement libre le : .....

### L'ENVIRONNEMENT :

Le quartier (transport,  
équipement publics,  
commerces, espaces verts,  
stationnement, bruit...)

.....  
.....  
.....

L'immeuble (taille, parties  
communes...)

.....  
.....

### CARACTÉRISTIQUE DU LOGEMENT :

Chambre      Autre : .....

Studio                       Vide

T1                               Meublé

T1 bis

T2

Surface : .....

Exposition : .....

Logement conventionné ?

Oui     Non

## LES ÉQUIPEMENTS :

### Chauffage

Collectif                       Individuel

Électricité                       Gaz

Autre :.....

### Cuisine

Cuisine séparée :  oui  non

De quoi est-elle équipée ?

.....  
.....

## APPRÉCIATION GÉNÉRALE

(points forts / points faibles) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### Autres équipements :

Baignoire :  oui  non

Douche :  oui  non

Toilette indépendant :  oui  non

Parking :  oui  non

Ascenseur :  oui  non

Interphone :  oui  non

Cave/grenier :  oui  non

Autres :.....  
.....

### Points à vérifier :

Pour éviter les mauvaises surprises, surtout en hiver :

- Fenêtres (simple ou double vitrage, joints)
- Aération (VMC, naturelle)
- Isolation thermique, phonique

**N'hésitez pas à effectuer une visite avec une personne de votre entourage qui ne verra pas les mêmes détails que vous !**

# Le Diagnostic de performance énergétique (DPE)

## PRÉPARER MON DPE

Avant la visite de votre diagnostiqueur, vous devez lui fournir le plus de documents possible. Cela vous permettra d'avoir de meilleurs résultats sur votre DPE.

**Sont notamment mis en gras les documents les plus importants qu'il vous faut prioriser.**

Vérifiez la certification de votre diagnostiqueur sur l'annuaire :

[diagnostiqueurs.dln.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.dln.developpement-durable.gouv.fr)

### ADMINISTRATIF/GÉNÉRAL

- **Acte de propriété** (année de construction)
- **Diagnostic surface habitable** (shab)
- **Numéro fiscal du local** ([Gérer mon bien immobilier](#) )
- **Règlement de copropriété** \* (tantièmes)



### EAU CHAUDE SANITAIRE

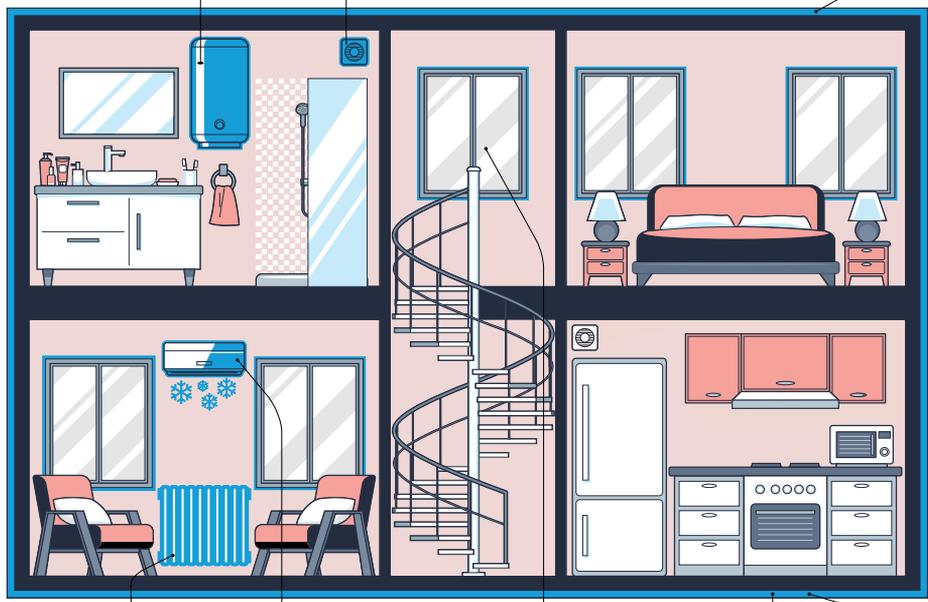
- **Factures travaux/achat** (date d'installation)
- Contrat d'entretien
- Notice
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

### VENTILATION

- **Factures travaux/achat**
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Notice
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

### ÉNERGIE RENOUVELABLE

- Factures d'installation du système
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*



### CHAUFFAGE

- **Factures travaux/achat**
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Contrat d'entretien
- Notice chaudière
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

### CLIMATISATION

- **Factures travaux/achat**
- Contrat d'entretien
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

### FENÊTRES

- **Factures travaux/achat**
- Étude thermique
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat

### ISOLATION

- **Factures travaux/achat**
- Photo travaux
- Étude thermique
- Justificatifs d'obtention d'aides de l'Etat
- Rapport de sondage effectué par un professionnel
- Descriptif fourni par le prestataire/syndic\*

\* Dans le cas d'une installation collective. □

# COMPRENDRE MON DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) informe sur la "valeur verte" d'un logement. La méthode utilisée - dite 3CL (Calcul de la Consommation Conventiennelle des Logements) - permet de comparer les logements entre eux. L'étiquette (de A à G) intègre deux volets : la consommation énergétique (kilowattheure d'énergie primaire par m<sup>2</sup> par an) et les émissions de gaz à effet de serre (kilogramme équivalent de CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup> par an).

## > ELÉMENTS CLÉS DE MON DPE À VÉRIFIER

1. Le numéro de mon DPE, en me rendant sur l'Observatoire de l'Ademe (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/accueil>) et en rentrant le numéro de mon DPE dans la rubrique « Trouver un DPE »
2. Ma surface habitable (+ surface de véranda chauffée le cas échéant). Celle-ci peut ne pas correspondre à la surface chauffée
3. L'énergie renseignée pour les 5 usages de mon logement
4. La vue d'ensemble de mon logement
5. La vue d'ensemble des équipements de mon logement

## > JE NE COMPRENDS PAS MON DPE

1. J'utilise la Notice (voir plus bas) et la Foire aux questions :  
<https://observatoire-dpe.ademe.fr/faq>
2. Je reprends contact avec mon diagnostiqueur pour obtenir des réponses à mes questions
3. Si je n'ai pas mes réponses, je dispose de deux procédures complémentaires :
  - a. je porte réclamation auprès de l'organisme de certification de mon diagnostiqueur (au bas de la première page de mon DPE dans le bandeau « informations diagnostiqueur »)
  - b. j'utilise le processus de médiation de la consommation\*

## > POUR ALLER PLUS LOIN

Contactez un conseiller **France-Rénov** proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local).

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes ainsi que de subventions pour vos travaux.

Vous pouvez en consulter l'intégralité sur le site [france-renov.gouv.fr](https://france-renov.gouv.fr) :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>

\*Le diagnostiqueur a l'obligation de communiquer au consommateur les coordonnées du ou des médiateurs de la consommation dont il relève, en inscrivant ces informations de manière visible et lisible sur leur site internet, sur leurs conditions générales de vente ou de service, sur leurs bons de commande, ou par tout moyen approprié (par exemple, par voie d'affichage). C'est une procédure gratuite pour le consommateur. Cette médiation désigne le processus de règlement extrajudiciaire des litiges, par lequel un consommateur et un professionnel tentent de parvenir à un accord pour résoudre à l'amiable un litige qui les oppose, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. À défaut d'accord amiable entre les parties, le médiateur leur propose une solution pour régler le litige. Il s'agit d'une alternative à l'action judiciaire.

# DPE diagnostic de performance

Ce document vous permet d'améliorer ses performances

Rendez-vous sur le site de l'Observatoire de l'Ademe : <https://observatoire-dpe.ademe.fr/accueil>. Rubrique « Trouver un DPE ». Renseignez le numéro à 13 caractères affiché sur votre DPE. Cliquez sur « Rechercher ». Si le message « Ce DPE est introuvable. Veuillez réessayer » s'affiche, recontactez votre diagnostiqueur.

n° : 2D20210532L1A  
établi le : 12/07/2021  
valable jusqu'au : 11/07/2031

le climat. Il vous donne également des pistes pour la pédagogie»

que, 44000 Nantes

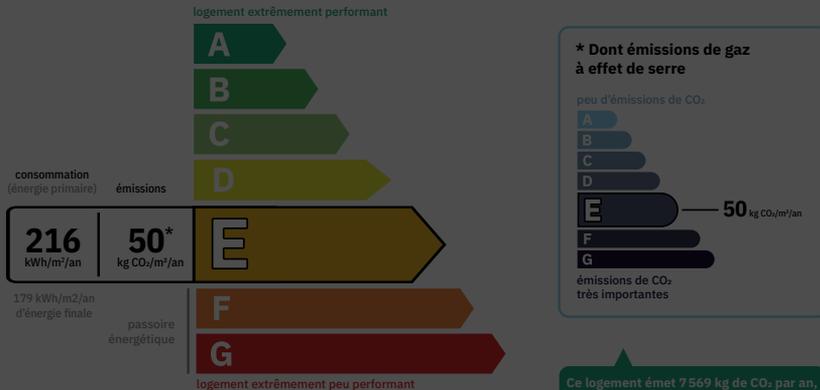
type de bien : maison individuelle  
année de construction : 2003

surface habitable : 150m<sup>2</sup>

propriétaire : Jean Dupont  
adresse : place de la Mairie, 4

Cette donnée est très importante pour votre étiquette. Si vous avez fourni des documents justificatifs à votre diagnostiqueur vérifiez avec lui que la surface habitable renseignée sur votre DPE est bien la bonne.

## Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 7569 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 39 222 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



Ici est mentionné l'organisme de certification qui a en charge la surveillance et le contrôle des compétences de votre diagnostiqueur. Si vos échanges avec votre diagnostiqueur sont infructueux, vous pouvez prendre contact avec cet organisme.

### Informations diagnostiqueur

**PM Diagnostics**  
12 grande rue,  
44000 Nantes  
diagnostiqueur : Pierre Martin

tel : 02 88 22 33 09  
email : Pierre@pm-diagnostics.fr  
n° de certification : FR410230 49  
organisme de certification : CERTIF 311

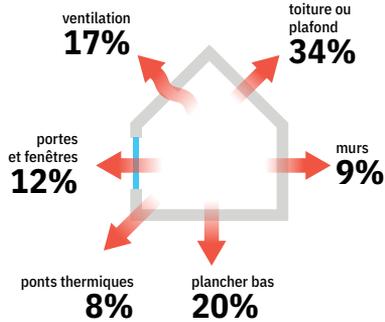


À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôle ou en cas de contestation ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « contact » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

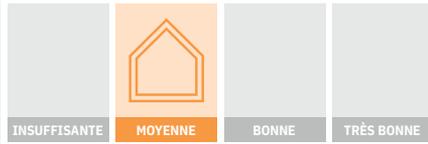
DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.2

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation naturelle par conduits et VMC simple flux.

Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.



Faites isoler la toiture de votre logement.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



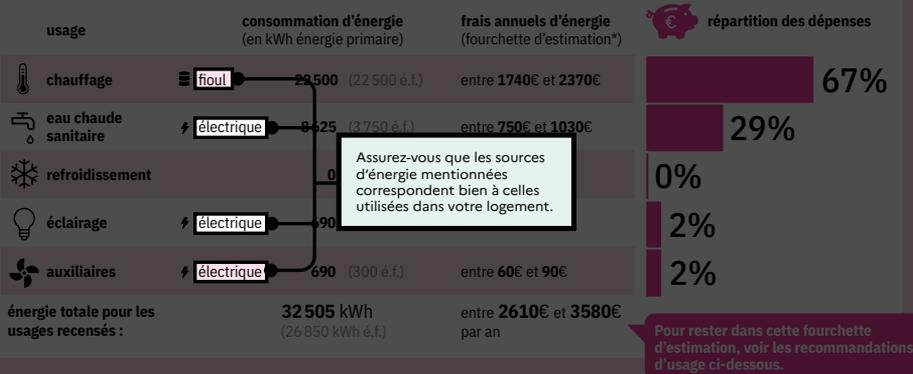
réseau de chaleur vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

### Montants et consommations annuels d'énergie



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 132ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

### Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



**Température recommandée en hiver → 19°C**  
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -16% sur votre facture **soit -392€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



**Consommation recommandée → 132ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

54ℓ consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture **soit -363€ par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)

## DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

p.4

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs nord, ouest, sud en blocs de béton pleins donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Mur est en blocs de béton pleins donnant sur un garage, sans isolation.	bonne
 plancher bas	Plancher bois sur solives métalliques donnant sur vide sanitaire, isolation inconnue.	moyenne
 toiture/plafond	Combles aménagés sous rampant donnant sur l'extérieur, sans isolation.	insuffisante
 portes et fenêtres	Porte bois opaque pleine. Fenêtres battantes PVC, simple vitrage et volets roulants PVC. Portes-fenêtres battantes avec soubassement PVC.	moyenne

Vous pouvez vérifier que votre diagnostic mentionne bien des systèmes présents dans votre logement. Si votre DPE a été réalisé à partir des données d'un immeuble, la liste peut ne pas correspondre à vos équipements. Vous pouvez demander des précisions à votre diagnostiqueur.

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015 sur radiateurs à eau chaude (système individuel). ⚠ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.
 eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical, avec ballon séparé (système individuel).
 climatisation	Sans objet
 ventilation	VMC simple flux autoréglable installée avant 1982.
 pilotage	Absence de dispositif de pilotage.

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 ventilation	Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans Aérer les pièces 5 minutes par jour, fenêtres grandes ouvertes.
 chaudière	Entretien obligatoire par un professionnel → 1 fois par an Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chauffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
 chauffe-eau	Régler la température du chauffe-eau entre 55 et 60°C. Arrêter le chauffe-eau en cas d'absence de plus de 4 jours.
 éclairages	Nettoyer les ampoules et les luminaires.
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 9000 à 12000€

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles. <i>Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente.</i>	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W
 chauffage	Remplacer la chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. Installer des robinets thermostatiques sur les radiateurs. Remplacer la cheminée à foyer ouvert par un insert.	SCOP = 4 Label Flamme Verte
 eau chaude sanitaire	Remplacer le chauffe-eau par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	COP = 4

2

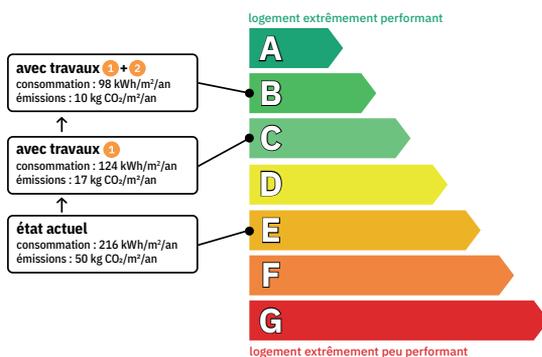
## Les travaux à envisager montant estimé : 20000 à 25000€

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'extérieur. <i>Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.</i> ▲ travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
 plancher bas	Isolation du plancher bas en sous-face. <i>Prévoir le calorifugeage des réseaux d'eau lors de l'isolation du plancher bas pour éviter tout risque de gel, car la température du vide sanitaire va chuter.</i>	R = 4,5 m <sup>2</sup> .K/W
 portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres PVC simple vitrage par des fenêtres PVC double vitrage à isolation renforcée.	Uw = 1,3 W/m <sup>2</sup> .K, Sw = 0,42
 ventilation	Installer une VMC hydropneumatique type B.	<chiffre_perf.>

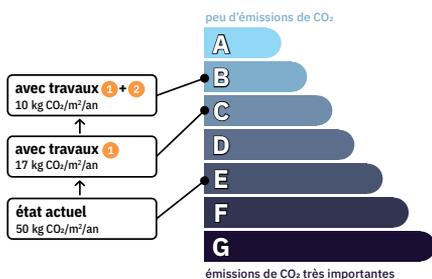
## Commentaires :

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[france-renov.gouv.fr/aides](https://france-renov.gouv.fr/aides)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Vous pouvez vérifier que votre diagnostic mentionne bien les pièces justificatives que vous avez fournies à votre diagnostiqueur.

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

référence du logiciel validé : **TEST LOGICIEL v1**  
 référence du DPE : **2D20210532**  
 méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**  
 date de visite du bien : **12/07/2021**  
 invariant fiscal du logement : **1234567890**  
 référence de la parcelle cadastrale : **000AN0055**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
 → Fiche technique de la chaudière,  
 → Facture de travaux d'isolation



**Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :**

### généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département		44
altitude	📡 données en ligne	12 m
type de bien	🔍 mesurée ou observée	maison individuelle
année de construction	📄 document fourni	1985
surface habitable	🔍 mesurée ou observée	150 m <sup>2</sup>
nombre de niveaux	🔍 mesurée ou observée	2
hauteur moyenne sous plafond	🔍 mesurée ou observée	2,50 m
nb. de logements du bâtiment	🔍 mesurée ou observée	1

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe

	...	...
	...	...
murs	...	...
	...	...
	...	...
	...	...
plancher bas	...	...
toiture/plafonds	...	...
	...	...
fenêtres / baies	...	...
	...	...
portes	...	...
	...	...
	...	...
ponts thermiques	...	...
	...	...
	...	...
...	...	...
...	...	...

équipements

système de ventilation	...	...
système de chauffage	...	...
production d'eau chaude sanitaire	...	...
climatisation	...	...



## 2 Demande d'aide au logement

### ► Si vous êtes propriétaire

- Avez-vous emprunté pour acheter ou faire construire ? :  oui  non
- Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable ? :  oui  non
- Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de cuisine ou de salle de bains) ? :  oui  non
- Si oui, nature des travaux : .....
- Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soufte, etc.) : .....
- Surface totale du logement :  m<sup>2</sup> *Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.*
- Mettez-vous en location une partie de votre logement ?  oui  non
- Si oui, depuis quelle date ?  Surface totale sous-louée :  m<sup>2</sup>  
*Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.*
- Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ?  oui  non
- Si oui, depuis quelle date ?  Surface totale des pièces à usage professionnel :  m<sup>2</sup>  
*Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.*
- Êtes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ?  oui  non

### ► Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous ? oui non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
  - si il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
  - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;

### ► Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?

oui  non. Si oui, depuis quelle date ?

Nom et adresse de l'employeur .....

Nom et adresse du propriétaire .....

Emplacement réservé à la Caf  
Date demande :

PAGE 2/4

IDX W 1075005 S -



\*0000000107500000000\*

### 3 Demande d'aide au logement

#### Déclaration de patrimoine

Merci de compléter également cette déclaration de patrimoine, sauf si vous percevez l'Aah, l'Aah ou êtes une personne âgée dépendante en Ehpad ou résidence autonomie.

■ Vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé, détenez-vous un patrimoine financier ?  oui  non

On entend par patrimoine financier les montants actuels déposés sur les comptes suivants :

Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Livret de développement durable (LDD), Compte d'épargne-logement (CEL), Plan d'épargne logement (PEL) de moins de 12 ans, Plan d'épargne entreprise, Plan d'épargne en actions (PEA), Assurance vie (sauf rentes-survie et épargne handicap).

⚠ **Attention** : Vous devez aussi déclarer les montants déposés sur les comptes des enfants à charge (sauf comptes bloqués). Ces montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire. Les comptes communs aux deux membres du couple doivent être déclarés pour moitié par chacun.

	Prénom, nom allocataire :	Prénom, nom conjoint, concubin, pacsé :
Valeur totale du patrimoine financier actuel du foyer	..... €	..... €

■ Vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé, détenez-vous un patrimoine immobilier (hors résidence principale) ?  oui  non  
Il s'agit du montant estimé du patrimoine immobilier en France ou à l'étranger (maison, villa, appartement, studio, garage, terrain) non mis en location au cours de l'avant dernière année civile.

⚠ **Attention** : Vous n'avez pas à déclarer le montant estimé de votre résidence principale, de votre patrimoine à usage professionnel, de vos biens en nue-propriété, en viager, issus d'un héritage non réparti, ou mis sous séquestre.

	Prénom, nom allocataire :	Prénom, nom conjoint, concubin, pacsé :
Valeur du patrimoine immobilier bâti	..... €	..... €
Valeur estimée de l'immobilier bâti	..... €	..... €
Valeur locative brute figurant sur le dernier avis d'imposition de la Taxe d'habitation ou le montant de la base de calcul figurant sur l'avis de la Taxe foncière (à multiplier par 2)	..... €	..... €

	Prénom, nom allocataire :	Prénom, nom conjoint, concubin, pacsé :
Valeur du patrimoine immobilier non bâti	..... €	..... €
Valeur estimée de l'immobilier non bâti	..... €	..... €
Valeur des bases (terres non agricoles ou terres agricoles) figurant sur le dernier avis d'imposition Taxe foncière (à multiplier par 2)	..... €	..... €

#### ► Déclaration sur l'honneur à compléter dans tous les cas

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle emploi, du service des impôts et de l'Agence des services et des paiements (Asp) ; qu'à la demande de la Caf je devrai justifier de ma situation notamment mon activité (bulletin(s) de salaire...) et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

À ..... , le ( ) / ( ) / ( )

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

Signature de l'allocataire, de son représentant

#### Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande :

PAGE 3/4

IDX W 1075005 S -



\*0000000107500000000\*

## 4 Demande d'aide au logement

### Informations Pratiques

**Pour que votre dossier soit traité rapidement :**

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation



**Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi (Art.187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).**

#### ► Pièces à joindre à votre demande

En fonction de votre situation...	... vous devez fournir
Vous êtes locataire ou résident dans un foyer	► l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.
Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement	► le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.
Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente	► l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.

#### La prime de déménagement

##### Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la fin de votre 3<sup>ème</sup> mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus,  
joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.

Emplacement réservé à la Caf  
Date demande :

PAGE 4/4

IDX W 1075005 S -



\*0000000107500000000\*

## Exemple de lettre de résiliation du bail

---

Toutes les lettres doivent être adressées en recommandé avec accusé de réception, avec vos noms et adresses en haut à gauche, le destinataire en dessous à droite, et éventuellement les références du dossier et la liste des pièces jointes.

Nom Prénom expéditeur  
N° Rue  
CP Ville

Nom Prénom destinataire  
N° Rue  
CP Ville

À....., le .....

Objet : préavis de départ du logement

Madame, Monsieur.....,

Par la présente, je vous informe de ma décision de quitter le logement que j'occupe depuis (précisez la date), situé (précisez l'adresse).

Ce départ est lié à la perte de mon emploi (ou l'un des autres motifs permettant ce préavis d'un mois). Conformément à l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, je respecterai donc un délai de préavis d'un mois à compter de la date de réception de ce courrier et je vous joins le justificatif.

Je prendrai contact avec vous afin que nous puissions convenir d'un rendez-vous pour établir l'état des lieux de sortie.

Formule de politesse

Nom Prénom  
Signature

Ce livret a été réalisé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des ateliers de préparation à la majorité.

11 rue François Chénieux, 87031 LIMOGES - 05.55.45.10.10



**En collaboration avec l'ADIL 87.**

L'ADIL répond à vos questions par téléphone ou vous accueille dans ses locaux ou lors de permanences dans le département :

28 avenue de la libération, 87000 LIMOGES - 05.55.10.89.89  
- [www.adil87.org](http://www.adil87.org)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

**Permanences** : Ambazac, Bellac, Bessines, Chateauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Maganac-Laval, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Rochechouart et à la CAF.



**LA RECHERCHE  
D'UN LOGEMENT**



**VOUS AVEZ TROUVÉ  
UN LOGEMENT**



**PARTIR DE  
SON LOGEMENT**